

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	15 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 » — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »	10 h. 19 » — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 18 Novembre.

La Chambre des députés a voté successivement les budgets de la guerre, de la marine, de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce. Cette discussion n'a pas eu assez d'importance pour détourner l'attention publique des incidents de la question d'Orient, qui prend chaque jour une plus haute et plus grave importance. Tous les regards sont tournés sur Saint-Petersbourg.

Quelques députés de l'extrême gauche, au nombre de 18, ont rédigé et déposé un amendement demandant la suppression, au budget du ministère des finances, du chapitre 35 qui alloue au Président de la République, pour frais de voyage et de déplacement, une somme de 300,000 francs. Les signataires de cet amendement sont MM. Duportal, Louis Blanc, Maigne, Durand, Bouquet, Ordinaire, Lockroy, Cantagrel, Clémenceau, Crozet, Fourneyron, Perin, Rollet, Barodet, Talandier, Boumas, Lecomte et Dethou.

Ces députés paraissent s'être donné une peine inutile. Bien qu'elle eût été proposée dans des termes et pour des motifs parfaitement convenables, il n'était jamais entré dans la pensée du Maréchal d'accepter cette augmentation de traitement. Nous apprenons qu'il vient de la refuser.

Il fallait à Napoléon III une liste civile de 25 millions, aux termes du sénatus-consulte du 11 décembre 1852. Il avait, en outre, un revenu de 9 ou 10 millions provenant du domaine de l'Etat : total 35 millions environ. Le maréchal de Mac-Mahon reçoit 600,000 fr. par an, c'est-à-dire environ soixante fois moins que Napoléon III.

Le Prince des dîners gras du vendredi-saint, touchant pour lui seul un million, avait en réalité 400,000 francs de plus que le chef de l'Etat aujourd'hui.

Le maréchal de Mac-Mahon est d'avis que la dotation actuelle est suffisante pour lui. Croyez-vous qu'un Bonaparte eût jamais trouvé qu'on lui donnait assez ?

On assure, du reste, que l'unanimité de la Chambre et du Sénat, sauf quelques ultra-radicaux, persistera, malgré le refus du Maréchal, à lui voter 300,000 fr. de plus qui lui sont véritablement nécessaires pour les voyages, les réceptions et les frais de toute sorte.

On sait que rien ne dépasse les manœuvres et l'audace de la propagande bonapartiste. Le fait suivant qui s'est passé à la Chambre des députés, mardi dernier, montre à quels moyens les députés impérialistes sont obligés de recourir, pour occuper l'attention.

M. Paul de Cassagnac a proposé à la Chambre un amendement, tendant à distribuer quatre millions entre les propriétaires qui ont le plus souffert des gelées du mois d'avril dernier.... Il s'est présenté à la tribune pour retirer cet amendement, en déclarant qu'il n'avait pas la prétention de le faire adopter ?

Pourquoi donc l'avait-il présenté ? Et mon Dieu ! pour jeter un peu de poussière aux yeux des paysans, qui ne sont pas cependant assez naïfs pour se laisser prendre à ces avances ridicules.

Les paysans savent fort bien que l'impôt est nécessaire, ils savent aussi que la loi accorde des dégrèvements ou des affranchissements aux contribuables qui ont été victimes de fléaux soudains; ils ont trop de bon sens, enfin, pour ne pas voir que c'est dans la poche de tous les contribuables de France qu'on prendrait quatre millions pour remédier à la gelée des vignes.

Nous n'avons guère entendu parler des désastres de cette gelée du mois d'avril. Il faut supposer qu'elle s'est produite ailleurs que dans le Lot. Quoique nous n'en soyons pas absolument certains, ce qui est positif en revanche, c'est que, dans l'hypothèse de l'adoption de l'amendement, tous les paysans du Lot auraient dû payer une partie des quatre millions alloués aux victimes d'une gelée sinon problématique, du moins tellement peu sérieuse qu'elle est à peu près inconnue de la plupart des viticulteurs.

M. Paul de Cassagnac a dit : « J'ai recueilli certains rires à gauche; je les renvoie aux paysans de France, pour leur montrer comment les républicains se préoccupent de leurs intérêts. »

M. Lepère a fait justice en quelques mots de cette vaine déclamation, et de cette prétendue sollicitude des bonapartistes pour les intérêts des paysans, dont ils ont fait tuer les enfants, pendant 18 années, pour des guerres inutiles qui ont abouti au partage de la France. « Je représente, a-t-il dit, un département où abondent ces paysans dont parle M. de Cassagnac, et je puis déclarer, en leur nom, qu'un amendement pareil

aurait près d'eux peu de succès. » Après avoir expliqué que les vignes font entrer la gelée dans le calcul des chances de leur industrie, il a terminé par ces mots : « Je ferais peu de cas de mes électeurs, si je croyais, par de pareils amendements, me créer des titres à leur faveur. Ce ne sont pas là des pratiques républicaines, et je m'explique parfaitement que M. de Cassagnac les ait adoptées. »

## SÉNAT.

Séance du 15 novembre.

Seconde lecture de la discussion du projet de loi sur l'administration de l'armée.

Comme on devait s'y attendre, les orateurs s'étaient réservé pour la seconde délibération. Le maréchal Canrobert, MM. de Bastard, Laboulaye, le général Guillemaut, Cazelas, le ministre de la guerre et le rapporteur, M. de Freycinet, ont tour à tour occupé la tribune.

M. le maréchal Canrobert admet que le commandant d'un corps d'armée doit tenir tous les ressorts en sa main; mais il ne voudrait pas le voir absorbé par les minutieux détails de l'administration. Qu'il y intervienne soit ! mais pour les surveiller de haut, non pour en être asservi. De même le médecin. Réservez-lui de suffisants pouvoirs, mais gardez-vous de le faire descendre du piédestal où la science l'a élevé, à des soins vulgaires qui ne lui conviennent pas.

Après le discours du maréchal et une réponse du rapporteur, les premiers articles défilent au milieu du bruit. Sur l'article 16, le débat s'engage : il a occupé la séance. Il s'agit du service de santé et des prérogatives que l'on doit conférer aux médecins.

## ORIENT

Les esprits sont très divisés au sujet de l'avenir qui nous est réservé par les incidents de la question orientale.

On s'est ému, et non sans quelque raison, de la circulaire par laquelle le prince Gortschakoff, chancelier de l'empereur Alexandre vient de notifier aux puissances européennes les ordres en vertu desquels une partie de l'armée russe a été mobilisée. Il résulte de ce document, qui est bien une réponse directe et décisive au récent discours de lord Beaconsfield, que l'empereur Alexandre continue à désirer le maintien de la paix, mais qu'il est résolu à exiger de la Turquie, dans ses rapports avec ses sujets chrétiens, la reconnaissance des principes de justice pratiqués par l'Europe. Selon le Nord, cette manifestation diplomatique est un nouveau témoignage de la parfaite loyauté de la politique russe,

qui ne procède ni par surprise, ni par coups de théâtre, mais qui ne fait qu'appliquer les idées qu'elle a soutenues depuis vingt ans dans la question d'Orient.

Au surplus sauf les appréhensions que la nouvelle de ces mesures ne pouvait manquer de jeter sur les principaux marchés d'Europe, la situation ne semble receler aucun danger tout-à-fait imminent.

On annonce de tous côtés que la réunion de la conférence est certaine et que la Turquie est résolue d'ores et déjà à s'y faire représenter. Le cabinet de Londres, assure-t-on, agit vigoureusement dans ce sens, et il ne paraît pas que l'opinion publique de l'autre côté du détroit envisage avec faveur la perspective d'une grande guerre anglo-russe, à moins de nécessité absolue, c'est-à-dire d'attaques directes. Enfin la presse allemande commence à laisser entendre que le cabinet de Berlin est prêt à donner son adhésion à la conférence de Constantinople en faisant assister son ambassadeur ordinaire dans cette capitale, d'un délégué qui serait, dit-on, M. de Radowitz.

On lit dans le Journal des Débats :

On ne saurait se dissimuler que les espérances d'une solution ou d'une demi-solution pacifique de la question orientale ne se soient singulièrement amoindries dans ces derniers jours. L'empereur Alexandre II a déclaré, à la vérité, qu'il s'efforcera encore « d'obtenir par les voies pacifiques l'amélioration positive de la situation des chrétiens en Orient, » mais en faisant suivre cette déclaration d'une menace de guerre. Voici maintenant que le télégraphe nous annonce la mobilisation de l'armée russe. Cette mesure, une circulaire du prince Gortschakoff se chargera de la justifier; mais si ingénieuses et si probantes que soient les explications de l'habile chancelier, elles n'empêcheront pas le discours de Moscou et l'acte qui lui sert de complément d'avoir une signification belliqueuse. Elles n'empêcheront pas davantage les populations insurgées et celles qui se disposent à s'insurger d'en recevoir un puissant encouragement.

Bien des gens s'étonnent à ce propos de voir la Russie, naguère la puissance la plus conservatrice, la plus anti-révolutionnaire de l'Europe, se faire aujourd'hui l'auxiliaire d'une insurrection. Ils se reportent au temps où l'empereur Nicolas ne pouvait pardonner à la France les sympathies, pourtant bien platoniques, qu'elle témoignait à l'insurrection polonaise, et où il se chargeait d'écraser l'insurrection hongroise, malgré le peu de goût qu'il avait pour l'Autriche. Si la politique de la Russie a changé à ce point, si elle adore en Turquie ce qu'elle a brulé en Pologne et en Hongrie, n'en doit-on pas conclure qu'elle poursuit un grand dessein national devant lequel tous les principes doivent s'effacer ? Elle a

jugé le moment favorable pour reprendre la politique traditionnelle de Pierre-le-Grand et de Catherine II; elle a cru que « le malade » était enfin à l'agonie, et elle a voulu s'assurer sa bonne part de l'héritage. Il s'agit bien, en vérité, des populations chrétiennes ! Il y a quatre cents ans que les populations chrétiennes sont sous le joug des Turcs; elles ont en le temps de s'y accoutumer, et d'ailleurs, dans les nombreuses guerres presque toujours heureuses, que la Russie a faites à la Turquie, a-t-elle jamais songé à les affranchir ou même à stipuler des adoucissements à leur sort ? Les populations chrétiennes ne sont que le prétexte; le but c'est Constantinople ! Et de même que Henri IV disait : « Paris vaut bien une messe, » le gouvernement russe ne peut-il pas dire : Constantinople vaut bien une alliance d'un jour avec la révolution ?

Voilà comment on s'explique le changement singulier qui est survenu dans la politique de la Russie, et cette explication a cours principalement en Angleterre. Lord Derby n'y faisait-il pas allusion hier encore en écrivant à lord Loftus que « le sentiment d'indignation populaire en Angleterre contre les cruautés turques ne tarderait pas à être remplacé par un tout autre sentiment si le peuple anglais venait à croire que Constantinople fut menacé ? »

Nous sommes convaincus, pour notre part, que les craintes du peuple anglais ne seraient point fondées, et nous persistons à croire, aujourd'hui comme au début de la crise, que le gouvernement russe ne poursuit aucun dessein d'accroissement territorial aux dépens de la Turquie; tout au plus réclamerait-il, à l'issue d'une guerre heureuse, une simple rectification de frontières qui lui rendrait un coin insignifiant de la Bessarabie, dont on l'a dépouillé, sans aucune raison sérieuse, en 1856. La guerre dans laquelle il est sur le point de s'engager, en rompant avec toutes ses traditions conservatrices, n'est point une guerre de conquêtes; c'est une guerre, sinon pour une idée, du moins pour un sentiment; autrement dit, c'est une croisade.

## CHRONIQUE RELIGIEUSE

Nous lisons dans une correspondance d'Italie adressée à l'Union :

Mgr d'Outremont, évêque du Mans, arrivé à Rome jeudi dernier, a été reçu vendredi soir en audience particulière par Notre Très-Saint-Père le Pape. Sa Grandeur, qui avait déjà fait parvenir à Sa Sainteté, il n'y a pas longtemps, une somme de 20,000 fr., a déposé elle-même entre ses mains une autre somme de 120,000 fr. pour le Denier de Saint-Pierre.

Les Frères des Ecoles chrétiennes font toujours des leurs.



Nous lisons dans le *Courrier de Dauphiné* :

Parmi les lauréats du dernier examen du volontariat d'un an, deux jeunes gens seulement ont obtenu la mention *très-bien*. Ce sont MM. Henri Cardinal (de Vinay), et Marchand (de Roybon). On sait que, dans certains cas, cette note donne droit en partie à l'exonération des 1,500 fr. Ces deux élèves avaient commencé leurs études chez les Frères de Vinay et les avaient achevées chez ceux de la Montée Saint-Barthélemy, à Lyon.

Il y avait cependant beaucoup d'élèves des écoles laïques au concours !

Les travaux de la nouvelle église de Montmartre sont poussés avec activité. Le creusement de cinq puits est entièrement terminé. La maçonnerie de ces puits a commencé lundi. Tous ces puits ont une profondeur de 33 mètres 20 centimètres.

La souscription a produit jusqu'à ce jour 3,155,349 fr. 98 cent.; les dépenses s'élèvent à 1,102,633 fr. 39 centimes.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le *Courrier du Lot* continue à ne pas rectifier le mensonge dont il s'est rendu coupable, en nous accusant d'avoir loué M. Gambetta de ses attaques contre l'Eglise. Bien plus, il insiste, et pour preuve il nous reproche d'avoir cité (cité, entendez bien) un extrait du *Moniteur universel* dans lequel il est exposé que le talent de M. Gambetta grandit, et que son éloquence avait eu un immense succès.

En constatant ce fait, le *Moniteur universel* reconnaissait une vérité manifeste, publique, indéniable; mais en quoi cela signifie-t-il que nos propres louanges s'adressent à la sortie de M. Gambetta contre des idées que nous défendons, quand précisément nous avons fait largement et complètement toutes les réserves possibles? M. Gambetta a obtenu, dans ces derniers temps, d'honorables suffrages pour sa modération. Nous souhaitons ardemment que cette modération s'applique aussi aux questions religieuses, en cela nous pensons et nous agissons en bons citoyens.

Le *Courrier du Lot* ne s'en tient pas là. Il profite de l'occasion pour nous insulter encore, et mêler à sa polémique le nom de M. Pagès Dupont. Nous n'avons rien à dire en ce qui regarde notre ancien député, indignement outragé depuis neuf mois.... et par qui !!! Mais revenons sur ce qui nous concerne personnellement : voici ce que nous avons à répondre aux bonapartistes du *Courrier*, qui prétendent enregistrer dans un cahier spécial, intitulé le *PILORI*, tout ce que nous imprimons contre l'Empire.

LE PILORI DONT VOUS PARLEZ EST FAIT POUR L'EMPIRE, et il y est CLOUÉ PAR L'OPINION DE LA FRANCE ET PAR LA CONSCIENCE UNIVERSELLE.

Cela dit, nous prenons acte de la promesse du *Courrier* de faire connaître, en temps opportun à ses lecteurs notre polémique anti-impérialiste. C'est une propagande en notre faveur, dont nous lui serions volontiers reconnaissants. Nous restons en effet impartiaux et justes, chaque fois que nous nous efforçons de faire pénétrer de plus en plus la lumière dans nos honnêtes campagnes. En reproduisant nos articles, le *Courrier* facilitera notre tâche, et ce sera toujours ça de gagné pour la bonne cause.

Nous avons cité, parmi les hauts faits bonapartistes, le *parjure*, *Sedan*, *les fossés de Vincennes*, etc. Le *Courrier du Lot* répète ces mots, et ajoute : « Nous n'avons pas cru utile de relever ces sottises moisisées » Ah ! par exemple, voilà un joli mot et bien édifiant !

Le manque à la foi jurée... *sottise moisie*.

Les milliards empruntés et gaspillés pour nous broniller avec la Russie, pour enfouir notre matériel militaire au Mexique, pour créer l'unité italienne et l'unité allemande... *sottise moisie*.

La constatation du senatus-consulte fantaisiste qui déclara le prince Napoléon héritier de la couronne impériale... *sottise moisie*.

Le partage de la France, provoqué incessamment par les guerres des Bonaparte... *sottise moisie*.

Certes, les bonapartistes voudraient bien que ces *sottises fussent moisisées*; mais la France, épuisée par eux, saigne encore aux quatre membres. Ce n'est pas le moment d'oublier, quand l'Empire ose se redresser pour se jeter encore, l'écume à la bouche, sur le pouvoir qu'il a perdu pour toujours.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire qui paraîtra incessamment au *Journal officiel*.

Dans cette circulaire, motivée par l'application de la loi de 1876, M. le ministre fait connaître aux maires les conditions auxquelles il croit que peut réussir la réforme municipale dont il désire le succès.

Il leur rappelle que si le pouvoir législatif a voulu restituer aux communes la liberté qui leur était chère, il n'a pas voulu les rendre indépendantes de l'Etat, ni briser les liens qui rattachent les uns aux autres tous les éléments de la puissance nationale. Il insiste sur ce point pour que les maires ne se méprennent pas sur les obligations de leur charge et ne se persuadent pas qu'ils sont de par leur origine relevés de leurs devoirs de subordination et de respect. Il leur rappelle qu'ils sont dans les communes les représentants du pouvoir central.

« J'insiste dans l'intérêt de l'ordre et d'une sage administration sur la nécessité qu'il y a pour le maire de ne pas connaître d'adversaire dans l'exercice de ses fonctions, à exercer le pouvoir uniquement dans des vues de justice et de bien général, sur la nécessité de sa subordination aux fonctionnaires plus haut placés dans la hiérarchie. Sur l'importance de ses attributions, car il a à sa charge l'exécution de certaines lois, notamment en ce qui touche l'armée, la police et les finances. »

Le ministre termine en disant qu'animé de la volonté sincère d'aider le pays dans la pratique de cette législation nouvelle, il est en même temps pénétré du devoir qu'il a de maintenir les règles d'une administration vigilante et partout active et de préserver en tous lieux l'ordre et la sécurité publique.

A cette circulaire est annexée un résumé des principales lois dont l'exécution est confiée aux maires, et concernant les fonctions municipales du maire, ses attributions en matière électorale et en ce qui touche l'organisation militaire.

Une élection sénatoriale doit avoir lieu demain dimanche dans le département de Tarn-et-Garonne. On avait répandu le bruit il y a quelques jours que les libéraux et les conserva-

teurs se réuniraient sur le nom de M. Léon Pagès, actuellement député.

Ce bruit est inexact. M. Pagès, n'accepte pas l'appui des bonapartistes; élu dans une des deux circonscriptions qui précédemment avait donné la majorité à M. Prax-Paris contre M. de Loqueyssie, M. Pagès a toujours voté avec la fraction modérée du centre gauche et le groupe constitutionnel. Il n'a pas l'intention d'abandonner son siège à la Chambre des députés.

Le parti républicain est d'accord pour porter au Sénat. M. H. Rous, juge honoraire, ancien représentant de la Constituante, et dont le succès paraît assuré. Les anciens monarchistes sont très divisés. M. Delbreil, maire de Montauban, qui n'a d'opinions arrêtées qu'en matière religieuse, était, dès le premier moment, le candidat des légitimistes; mais M. Prax-Paris étant venu combattre sa candidature, M. Delbreil ne se présentera pas.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Audience du 15 novembre.

Affaire Gaucher. — Faux.

Le sieur Gaucher, ancien capitaine d'infanterie, ne sut pas, après sa mise à la retraite, proportionner ses dépenses à ses ressources. Aussi les poursuites de ses créanciers, dont il avait trompé la confiance, l'obligèrent-elles à changer souvent de résidence.

Après avoir essayé, sans succès, de représenter une maison de commerce, il obtint l'emploi de secrétaire de la mairie de Sacy-en-Bre. Là, à la veille du jour où il allait voir vendre par autorité de justice les meubles qu'il y avait transportés et qui avaient été déjà saisis à Paris, il eut la bonne fortune d'être agréé, sur la foi de recommandations légèrement données, comme régisseur du domaine que possède, à Aynac, M. le comte de Turenne.

Dans cette nouvelle situation, il eût pu, avec de l'ordre et de l'économie, donner peu à peu satisfaction à ses créanciers. Mais au lieu de cela, il en augmenta le nombre, achetant, par exemple, fort inconsidérément pour mille francs à la fois de toile de Hollande; et il préféra commettre des détournements de fonds, dont il avait le maniement en sa qualité de régisseur, pour payer les dettes les plus pressantes.

Afin de dissimuler ces abus de confiance, il faisait figurer de fausses mentions sur ses livres de compte et sur les états de situation qu'il envoyait tous les mois à M. le comte de Turenne.

Son administration avait commencé le 4 décembre dernier, dès le 3 janvier, il s'abstint de payer le salaire dû au sieur Darnis et figura sur la feuille mensuelle de paie un faux émargement en contrefaisant la signature de cet ouvrier; il continua à constater faussement, de mois en mois, le paiement des sommes qu'il s'appropriait ainsi. Il agit de même à l'égard du sieur Roumieux, dont il imita également la signature, après avoir exagéré sur trois feuilles de paie, le prix des journées de travail de ce témoin.

Dans ses écritures, l'accusé forçait le chiffre de certaines dépenses; d'autres fois, il diminuait le chiffre des recettes ou les omettait parfois en entier. Le chiffre des détournements ainsi opérés, qui ont pu être constatés, s'élève à 1,458 fr. 55.

A diverses reprises Gaucher a réclamé avec instance à son maître des sommes supérieures à celles dont il avait besoin pour la gestion du domaine. Mais le comte de Turenne,

dont la défiance s'était éveillée à juste titre, ne lui envoyait que les fonds nécessaires. Obligé de montrer à ce dernier les pièces justificatives des dépenses, Gaucher lui a remis des reçus qu'il a fabriqués au nom de Rouget et de Latreille et au bas desquels il avait apposé de fausses signatures, ou des décharges informes et non signées.

Le 25 mai dernier, il arrêta ses écritures, d'après lesquelles toutes fausses qu'elles fussent au préjudice du comte de Turenne, il devait y avoir dans la caisse un reliquat de 91 fr. 30 c.; cette somme n'y a pas été retrouvée.

L'accusé avoue ces crimes, il allégué en vain qu'il est jusqu'à concurrence d'une certaine somme, créancier de M. de Turenne : cette prétention, qui est loin d'être justifiée, n'atténue en rien la criminalité des actes imputés au sieur Gaucher.

Gaucher est condamné à deux ans de prison.

Défenseur : M<sup>e</sup> Lorguie.

Ministère public : M. Cénac.

Audience du 16 novembre.

Affaire Valadié. — Tentative de meurtre.

Le sieur Valadié, accusé d'avoir dans la journée du 16 septembre dernier, tenté d'assassiner le sieur Atgié, son voisin de propriété, en lui tirant à dix pas de distance un coup de fusil, qui a valu à ce dernier quarante jours d'incapacité de travail a été reconnu innocent de ce crime et mis en liberté. Il convient d'ajouter que le sieur Atgié avait reçu de la famille Valadié une somme de 1,200 fr. comme dédommagement de la blessure.

M<sup>e</sup> Lorguie a présenté la défense; le résultat prouve avec quel talent.

M. de Bellegarde a soutenu l'accusation.

Cette affaire est la dernière de la session.

Voici le texte du projet de loi ministériel tendant à réduire le taux des taxes télégraphiques :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les surtaxes établies par la loi du 4 avril 1872 sur la correspondance télégraphique privée, sont et demeurent supprimées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876.

A partir de la même date, la taxe à percevoir au dessus de vingt mots est fixée uniformément à cinq centimes par mot.

Une dépêche de vingt-un mots coûterait donc 1 fr. 05.

On sait que, lors de leur nomination, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale ont reçu des lettres de service.

En exécution des ordres du général Berthaut, les titulaires devront renvoyer immédiatement ces lettres au ministère de la guerre afin qu'elles puissent être complétées par certaines indications reconnues indispensables.

C'est ainsi, par exemple, que l'on y inscrira le nom de la ville ou de la commune sur laquelle l'officier devra se diriger en cas de mobilisation.

On évitera par ce moyen les tâtonnements, les erreurs, les allées et venues inutiles.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats ayant au plus 36 ans, sur le point d'être admis à la retraite proportionnelle, libérés du service ou rentrés depuis peu dans la vie civile, ayant au moins la taille de 1<sup>m</sup> 67 et dont la moralité serait à l'abri de tout reproche, peuvent être nommés gardiens de la paix à Paris.

Les gardiens de la paix sont nommés

aux appointements de 1,200 francs. Ce traitement s'élève progressivement jusqu'à 1,500 francs, maximum du traitement.

Ils reçoivent annuellement une gratification de 185 francs.

Enfin ils peuvent arriver aux grades de brigadiers ou sous-brigadiers dont le traitement varie pour les premiers de 18 à 2,000 francs et pour les seconds de 16 à 1,800 francs.

La tenue est aux frais de l'administration et la retraite après 25 ans de service est de la moitié du traitement, calculée sur la moyenne des trois dernières années.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1877 pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès de M. le directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris le 30 novembre, les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours suivant. Ce délai est prorogé jusqu'au 15 décembre pour les engagés conditionnels qui seront renvoyés en disponibilité le 5 novembre prochain.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou bachelier ès sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration, seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira au chef-lieu du département.

Le dernier volume des documents statistiques sur le commerce de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1876, qui paraîtra incessamment, nous apprend que les importations se sont élevées, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 1876, à 3,189,442,000 f., et les exportations à 2,996,633,000 francs.

On annonce qu'une découverte archéologique des plus intéressantes vient d'être faite à Sens. C'est une mosaïque polychrome de la plus grande beauté, qui représente deux cerfs affrontés, séparés par un vase d'un gracieux style, duquel s'élance une plante dont ces animaux broutent les feuilles; des arbustes se détachent du fond, qui est encadré richement par des bordures successives de feuilles de laurier, puis de lignes contournées et enfin d'une large bande de feuillages et de fruits harmonieusement disposés. Cet admirable spécimen de l'art antique a une surface probable de 5 mètres sur 7 mètres. Les travaux de dégagement continuent.

L'EXPOSITION DE 1878.

Un comité d'archéologie vient d'être institué, sous la direction de M. Longpérier, de l'Institut, pour préparer l'exposition rétrospective comprenant les curiosités de tous genres et de tous pays, depuis les temps préhistoriques jusqu'à 1800. Cette exposition sera installée dans les vastes galeries du palais du Trocadéro.

Déjà le comité procède à la création d'un catalogue immense, comprenant toutes les curiosités qui se trouve



Les collectionneurs des deux... FOIRE DE CAHORS. Beaufs, de 600 à 1,100 la paire...

Décès. Miquel, Bertrand, dit Antoine, cultivateur, 44 ans, à Mouret. Mendailles, Jeanne-Isabelle-Ida, 4 jours, place Saint-Laurent.

CALENDRIER DU LOT. - Novembre. Table with columns: JOURS, FOIRES. Dates from 19 to 28.

LYCÉE DE CAHORS. Compositions du 7 au 13 novembre. Rhétorique. Histoire. - 1 Nouvelles; 2 Bort.

BULLETIN COMMERCIAL. MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS. Toulouse, 45 novembre. Bladette bonne, 22 fr.

FAITS DIVERS. Nous lisons dans le Courrier, de l'Aveyron: M. Weber, contrôleur des postes de l'Aveyron nommé tout récemment...

d'assez graves contusions. M. Weber a pu être transporté à Rodez, où son état est loin d'être satisfaisant.

Crime de Grandfonds près Agen. - Double assassinat. - Nouveaux détails. La douloureuse impression que nous avons rapportée avant-hier de notre visite sur le théâtre du crime de Grandfonds nous avait fait omettre certains détails...

Immédiatement après la découverte des cadavres des victimes, le juge de paix du canton de Quymirrol, dans le ressort duquel se trouve le hameau de Grandfonds, se rendit sur les lieux...

Le ou les assassins avaient, sans doute, connaissance de la position de fortune relativement importante des époux Marcadet, car leur habitation est des plus modestes...

Leur maison, ainsi que nous l'avons dit, borde la route de La Sauvetat-de-Savères et ne se trouve éloignée des autres maisons que d'une trentaine de mètres au plus.

Aucun habitant du bourg n'a vu ni entendu dans la nuit du crime rien d'insolite. Tout devait avoir été parfaitement combiné par l'assassin.

L'individu arrêté hier, fut relâché quelques instants après. L'enterrement des victimes a eu lieu, hier au soir, vers 4 heures, au milieu d'un grand concours de population...

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX. On lit dans la Gazette des Tribunaux: « Malgré les minutieuses investigations auxquelles a donné lieu la découverte du crime de Saint-Onen, l'instruction de cette épouvantable affaire ne marche que très-lentement.

en effet, parmi les personnes qui se pressent à la morgue, qui ont cru reconnaître cette infortunée. Depuis l'exposition des restes de la victime, les visiteurs se rendent chaque jour en grand nombre à ce funèbre établissement.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 17 nov., soir.

Une dépêche particulière nous informe que la Chambre a invalidé l'élection de M. le comte du Demaine par 241 voix contre 153.

L'Allemagne a complètement adhéré à la conférence de Constantinople. Quant à la Porte, la nouvelle n'est pas encore confirmée.

Des nouvelles reçues ce matin de Londres annoncent que la plus grande activité règne en ce moment dans l'arsenal de Woolwich. La fabrication des cartouches et autres munitions de guerre a quadruplé.

Les deux élections sénatoriales continuent à être l'objet des préoccupations de Chambre haute.

Les droites présentent à nommer M. Chesnelong. On parle aujourd'hui à gauche de M. Renouard, pour lequel voterait les constitutionnels.

Il est certain aujourd'hui que le Figaro sera poursuivi pour l'article intitulé le demi-monde militaire, publié sous la signature de M. Saint-Genest.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal). Paris le 18 nov. 2 h. soir.

A l'occasion de l'inauguration de la manufacture de Sèvres, hier, pour la première fois, M. Gambetta a été présenté au Maréchal-Président.

Le Journal la République française dit que M. Gambetta a déclaré être personnellement heureux que la commission l'ait chargée de la représenter dans cette cérémonie.

On croit que les difficultés seront levées pour la réunion de la conférence européenne au commencement de décembre.

Bourse de Paris

Cours du 18 novembre. Rente 3 p. %... 70.15. 4 1/2 p. %... 100.15. 5 p. %... 104.25.

VALEURS DIVERSES au comptant. CLOTURE du 17 nov. CLOTURE précédente. Banque de France... 3.700 3.700.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 15 novembre. Les Hôpitaux militaires (1er article), par Arthur Chazeaud. - La codification des lois rurales (2e article).

Chronique économique. France. - La situation économique: La Conséquence économique de l'armistice. - II. Prospérité impériale et prospérité républicaine.

La situation agricole: Etat des récoltes en terre. - L'impôt unique sur le capital au point de vue agricole. - Situation des fabriques de sucre.

Angleterre. - La situation économique: Le Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences sociales, tenue à Liverpool, par Edmond Barbier.

Russie. - La Situation économique: Les forces offensives de la Russie en cas de guerre avec la Turquie, par J. Hellès.

Bibliographie. L'Art d'écrire, par A. Petit. - Etat présent de l'empire ottoman, par Ubicini et P. de Courteille.

Bulletin politique. Michelet va arriver au règne de Louis XI. Déjà on assiste dans les livraisons de l'Histoire de France, qui sont en cours de publication chez l'éditeur Lacroix, à la lutte que le Dauphin entreprend contre le Roi, et Louis, encore jeune, laisse deviner par sa conduite à l'égard de son père Charles VII tout ce qu'il sera plus tard, lorsqu'il sera monté sur le trône.



CASTEL-BIARRITZ

ÉMISSION DE 15.000 Obligations hypothécaires de 100 francs

C'est le 20 novembre que la Société anonyme de Castel-Biarritz, qui a obtenu le concours d'un grand nombre de maisons de banque très-recommandables de province, met en souscription publique 15.000 obligations hypothécaires de 100 francs au prix de 85 fr.

Ces obligations qui, au taux d'émission, représentent un placement de près de sept pour cent, méritent de fixer l'attention des capitalistes au double point de vue du revenu et de la sécurité.

(Voir aux Annonces les conditions de la souscription).

La Nation seul journal conservateur du matin, se vendant 15 centimes dans les départements, (abonnements : trois mois 13 fr., six mois 25 fr., un an 48 fr.) a paru le 25 du mois dernier. La Nation publie tous les jours, outre plusieurs articles de fond et une gazette parlementaire, de nombreuses correspondances de l'étranger, une chronique parisienne et des informations variées. Le rédacteur en chef de cette feuille est M. Albert Daray ; les principaux collaborateurs sont MM. Jules Delafosse, Augustin Filon, etc., etc. Les membres du conseil d'administration sont : MM. Béhic, sénateur,

ancien ministre, Raoul Doval fils, député, Bartholoni, Lacroix-St-Pierre anciens députés, Ferdinand-Barrot, ancien ministre, Frédéric Lévy, de Chouski, Gimet et Joret Desclosières.

DEMANDEZ

à la Maison du Pont-Neuf

Rue du Pont-Neuf, n° 4, n° 4 bis, n° 6, n° 6 bis, n° 8 et 10

— PARIS —

Le CATALOGUE complet avec gravures des VÊTEMENTS D'HIVER Mode 1876 77

pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Envoi gratuit AVEC MOYENS DE PRENDRE LES MESURES SOI-MÊME

QUELQUES ARTICLES EXTRAITS DU CATALOGUE

PARDESSUS drap mousse, col velours soie, étoffe coupe et façon des grands tailleurs 19'

VESTON drap, grosses et petites frisées, col velours, bordé large tresse... 16'

VESTON drap pilote pour la ville, l'appartement et le bureau 7'

COSTUME complet, drap fantaisie d'hiver pour enfants... 5'

PARDESSUS Ratine pour enfants. 7'

Tout vêtement expédié ne convenant pas, peut être retourné ; les frais de retour sont à notre charge.

Expéditions dans toute la France franco à partir de 25 francs

Adresser les demandes au Directeur la Maison du Pont-Neuf (Paris)

AVIS IMPORTANT

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, grippe, irritations de poitrine, de la gorge et des bronches. Ne contenant ni opium, ni morphine, ni codeine, ils peuvent être donnés, sans crainte, aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 15,000 Obligations hypothécaires de 100 francs

La Société des bains de mer de Castel-Biarritz, constituée au capital de deux millions de francs, suivant acte chez M. CABARET, notaire à Paris, émet 15,000 obligations de 100 fr. Ces obligations rapportent 5 francs par an, payable par semestre; elles sont émises à 85 francs et sont remboursables à 100 francs en quinze tirages annuels.

PRIX D'ÉMISSION : 85 FR.

Soit un revenu annuel de 6.97 %, y compris la prime d'amortissement.

Ces obligations sont garanties :

Par deux cent mille mètres de terrain et par les constructions qui s'y élèvent, comprenant :

Un grand hôtel, un casino de premier ordre, trente villas et l'éta-

blissement de bains de mer sur la plage.

Cette garantie a été réalisée par une Société civile, suivant acte reçu aux minutes de M. MARTIN, notaire à Paris, le 10 juin 1876, laquelle a pris une première hypothèque sur les terrains et constructions.

On verse :

En souscrivant, 35 fr. } 85 francs.

A la répartition, 50 fr. } Les titres définitifs d'obligations sont dès à présent à la disposition des souscripteurs.

Les formalités pour l'inscription à la cote officielle seront remplies.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Lundi 20 Novemb 1876

Au Siège social, 97, rue de Richelieu. Au Crédit Français, 46, rue Laflitte.

A BORDEAUX : Chez M. LE BILS DE J.-J. PIGANEAU, banquier.

A TOULOUSE : Au CRÉDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL.

A PÉRIGUEUX : Chez M. ROMAIN-BONNET, banquier.

A NANTES : Au CRÉDIT NANTAIS, 17, rue J.-Jacques.

A AVIGNON : Chez M. J. RAMEYE, banquier, 22, rue Pétrarque.

A ANGOULÊME : Chez MM. FAYOU, DEBRY FILS ET C<sup>e</sup>, banquiers.

A ANGOULÊME : Chez M. Henri GILBERT, banquier.

A AUXERRE : Chez M. Amédée CHAILLEY, banquier.

AU HAVRE : Au COMPTOIR FINANCIER, 133, rue de Paris.

AU MANS : Au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LA SARTHE.

A VALENCIENNES : Chez M. Ernest de CARPENTIER, banquier.

A VALENCIENNES : Chez M. PECQUEUR, banquier. A LAON : Chez MM. LEFEBVRE ET C<sup>e</sup>, banquiers. A DOUAI : Chez M. GALLECIER-BRANQUE, banquier. Dans les autres départements, chez MM. les banquiers et agents de change.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches

3 mois d'essai

50 CENTIMES

Résumé de chaque numéro : Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS.

Sous ce titre, la Lyre à sept cordes, la librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente le tome V des Œuvres complètes de M. J. Autran, de l'Académie française. Ce nouveau volume comprend la gamme poétique la plus complète, depuis le génie hébraïque représenté par les Paroles de Salomon jusqu'à la note humoristique et tout actuelle de la dernière partie intitulée : musique moderne. Cet ouvrage, un des plus remarquables de la collection, se recommande au lecteur par la pureté de la forme autant que par la variété des sujets. M. Autran les a revus et perfectionnés pour cette nouvelle édition imprimée avec un luxe typographique digne des bibliothèques d'amateurs.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

LA TERRE DE PRESQUE

AVEC SON VIEUX CHATEAU

célèbre dans l'histoire de la contrée, situé dans la commune de St-Médard, canton de St-Céré, dépendant de la succession de M. le Baron de Costa, de Beaulieu (Corrèze).

Cette propriété est exploitée en deux corps de domaine, d'une superficie ensemble de 145 hectares, contigus, sans enclave, répartis approximativement comme suit :

Table listing land parcels: Bâtiments (0 hect. 30 ares), Prés (9), Terres (29), Vignes (4), Bois chênes (57), Bois noyers (2), Châtaigneraies (3), Pâturages (40)

Le revenu matriciel est de trois mille vingt-cinq francs. On peut y nourrir de 3 à 400 brebis, les prés sont de première qualité, les bois à brûler sont recherchés dans le pays ; on récolte des truffes.

L'exploitation est facile, la route départementale de St-Céré à Gramat passe à 100 mètres du château, et traverse toute la Propriété sur une longueur de 3 kilomètres.

Des eaux vives, sortant en cascade des rochers, où se trouve une belle grotte, que visitent les touristes, viennent jaillir dans la cour du château.

La vue s'étend sur les vallées de la Bave, de la Cère, et de la Dordogne ; on découvre le château légendaire de Montal, les ruines gigantesques du château de Castelnaud, les vieilles tours des châteaux de St-Laurent et de Turenne, et la ville de St-Céré à 4 kilomètres.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> de Lamaze, notaire à St-Céré (Lot) détenteur des titres de propriété, chargé de la vente.

Se vend chez LARRIVE, mercier à Cahors,

Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, cuirs, chaussures. — Brillant Florentin de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. 2 fr. 25 le litre avec l'instruction.

MACHINES A COUDRE

FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUS SYSTÈMES.

Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères, Machines spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaire. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES A L'ESSAI.

depuis 50 jusqu'à 375 fr.

Leçons gratuites. — Echange et location de Machines. — Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1<sup>re</sup> qualité. — Coupe-Boutonniers, breveté s. g. d. g., Prix : 2 fr.

Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le paiement.

Atelier de Reliure CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES. J. SARRAZIN, FILS rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors. PRIX MODÉRÉS.

AUX ASTHMATIQUES

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de M. AUBREY, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées gratis 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

DREYFUS FRÈRES & C<sup>e</sup> DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>e</sup>. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>e</sup>. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>e</sup>. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>e</sup>. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchies, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit.

4 fr. Recettes des ch. de fer. Cour- réponses étrangères. Nomen- clature des coupons échus, des par appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages.

4 AN Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

4 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

THERMOSTATS au coke, durée de 3 à 6 heures.

THERMOSTATS au charbon, durée de 6 à 18 heures.

THERMOSTATS omnivore, brûle tout combustible.

Sont les appareils reconnus les plus économiques, Lyon, quai de l'Hôpital, 59, ARTO et C<sup>e</sup>, succ<sup>e</sup> de BOUTIER et C<sup>e</sup>.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES M<sup>ME</sup> LINON FLEURISTE Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie. HAUTEVILLE. — Prescrit comme l'eau des Célestins. Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire : PARIS, 21, boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Depot chez tous les Droguistes et pharmaciens.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES. GARNITURES, PÈGUSES, DÉVANTS D'AUTELS et GARNITURES M<sup>ME</sup> BLANC FLEURISTE A CAHORS Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran. Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.